



# La politique foncière a son établissement

Le Grand Conseil a accepté hier la **Loi sur la politique foncière active**, pratiquement sans opposition. Un établissement cantonal de droit public sera créé pour gérer et valoriser les terrains achetés par l'Etat, comme ceux de Tetra Pak à Romont, d'Elanco à Saint-Aubin et à Marly.

XAVIER SCHALLER

## POLITIQUE FONCIÈRE ACTIVE.

«Une gestion efficiente et une mise en valeur avec les investissements appropriés, par le biais d'un mandat de prestations. Rien de plus et rien de moins.» Le directeur de l'Economie et de l'emploi Olivier Curty a résumé ainsi le rôle du futur Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF). Les députés ont adopté hier, presque sans opposition, la Loi sur la politique foncière active qui permet sa création.

L'ECPF se chargera des terrains et immeubles acquis par l'Etat à Romont (Tetra Pak), à St-Aubin (Elanco) et à Marly, ainsi que du Fonds de politique foncière active, doté d'encre 58 millions de francs. Le «rien de plus et rien de moins» s'adressait notamment au Parti socialiste, qui s'est largement abstenu lors du vote final, qui s'est soldé par 74 oui, 3 non et 13 abstentions. Une façon de montrer son mécontentement sans s'opposer au projet.

Lors du débat qui a débuté mardi, les socialistes se sont constamment inquiétés quant à la gouvernance de l'ECPF (*La Gruyère* de mercredi). Mais les amendements proposés pour renforcer le contrôle politique ont été clairement refusés.

Hier encore, lors de la deuxième lecture, le rapporteur de la minorité de la commission, Grégoire Kubski (ps, Bulle), est revenu à la charge. «L'idée d'un comité de sélection pour les deux experts du conseil d'administration a été clairement refusée. J'en prends bonne note.» Mais l'objectif de transparence pourrait être, selon lui, obtenu par un autre biais. Son amendement proposait que leurs liens d'intérêt soient «disponibles pour le grand public durant leur mandat». Refus par 54 voix contre 29 (1 abstention).

Le camp bourgeois a, une fois de plus, accusé le PS de défiance envers le futur organe de direction, qui sera composé



L'Établissement cantonal de promotion foncière gèrera par exemple les bâtiments et les terrains du site Tetra Pak, à Romont. ARCH - J. GENOUD

– comme décidé mercredi après un débat nourri – d'un conseiller d'Etat, de deux députés et de deux experts externes. «Le Grand Conseil est chargé d'élire ces experts sur proposition du Conseil d'Etat, a rappelé Nadine Gobet (plr, Bulle). On peut compter à ce moment-là sur toutes les informations concernant leurs liens d'intérêt.» Ceux-ci seront également listés dans le rapport annuel de l'établissement, que «chacun pourra consulter sur le site de l'ECPF», a promis Olivier Curty.

## Au service de communes

«Les régions et les communes bénéficieront en premier lieu de ce nouvel établissement, a argumenté Olivier Curty. C'est avec et pour les communes que nous faisons une promotion foncière active.» Jeudi, en première lecture, le Grand Conseil a mis les points sur les i à ce sujet.

Par 85 voix contre 5, les députés ont biffé, sur proposition de Grégoire Kubski, l'article 50 de la loi. Celui-ci donnait à l'ECPF la capacité d'agir «en faveur de la relocalisation

des zones d'activité déjà légalisées qui sont mal localisées ou surdimensionnées». Plusieurs députés ont estimé que l'ECPF empiéterait ainsi sur un domaine de compétence communal.

Le directeur de la DEE a rappelé en fin de débat que l'ECPF aura une autonomie financière limitée et que l'Etat continuera à gérer la caisse. «Je reviendrai devant vous d'ici deux ans avec un projet de décret, pour savoir quels immeubles doivent être transférés à l'ECPF et quels moyens lui donner.» ■

## Belfaux et Givisiez au même rythme

**ROUTES DE CONTOURNEMENT.** Faut-il presser le pas à Belfaux et Givisiez? Ou plutôt appuyer sur l'accélérateur, puisqu'on parle de routes de contournement? Plusieurs députés pensent que oui et ont signé un mandat réclamant le «lancement de suite des études d'avant-projet pour les deux routes». Leurs collègues du Grand Conseil ne les ont pas suivis hier. Ou pas assez. Avec 48 oui, 30 non et 12 abstentions, le mandat a obtenu la majorité. Mais comme le Conseil d'Etat y était opposé, il fallait une majorité qualifiée de 56 voix.

Les deux projets continuent donc au rythme décidé par le Gouvernement. «Avec ou sans mandat, le Conseil d'Etat s'engage à réaliser les sept projets, comme l'a demandé le Grand Conseil», a rappelé le directeur de l'Aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) Jean-François Steiert. Soit Belfaux, Chiètres, Courtepin, Givisiez, Neyruz, Prezvers-Noréaz et Romont. Le conseiller d'Etat a utilisé une comparaison médiévale pour définir ce mandat: «L'art extraordinaire d'enfoncer les portes ouvertes avec un bélier porté par une dizaine de héros.»

Parmi eux, Jean-Daniel Wicht (plr, Villars-sur-Glâne): «La situation est inadmissible, pour les riverains, mais

surtout pour l'économie.» Les frais de déplacement sont, selon lui, fortement augmentés par le temps passé dans les bouchons. «Plus de 40% des activités économiques se font dans le Grand Fribourg. Et presque rien n'a été fait ces trente dernières années.»

Une lettre a aussi été signée par les exécutifs de sept communes pour soutenir le mandat. Après plus de soixante années de promesses, il est temps de les formaliser, a estimé Solange Berset (ps, Belfaux). «Si les terrains ne sont pas achetés maintenant et les études poursuivies, le projet risque d'être pénalisé à tout jamais.» D'autres députés ont rappelé qu'il est contre-productif d'aller trop vite dans des projets qui ne sont pas mûrs. A Belfaux, la question du remaniement parcellaire doit être réglée avant de songer à la suite. A Givisiez, l'Office fédéral des routes a son mot à dire, car il craint un reflux sur l'autoroute en cas de projet mal conçu.

La seule chose sur laquelle tous étaient d'accord, c'est que, parmi les sept projets acceptés en 2016, Romont reste la priorité absolue et que Neyruz est en queue de classement, notamment parce que cette commune dit préférer une autre solution qu'une route de contournement. XS

## Les horaires du CO sous la loupe

**RAPPORT.** Faut-il donner congé aux élèves des CO le mercredi après-midi? Introduire des horaires continus serait-il bénéfique aux jeunes? Un rapport du Conseil d'Etat, basé sur une large consultation, devra répondre à ces questions et à quelques autres. Par 60 voix contre 15 (2 abstentions), les députés ont accepté jeudi un postulat sur un changement d'horaire au CO de Rose-Marie Rodriguez (ps, Estavayer-le-Lac) et Stéphane Sudan (pdc, Broc). «Je comprends les craintes de certains, a affirmé ce dernier. Je les avais moi-même exprimées lors de la discussion sur la motion Hunziker-Schlöffli demandant un congé le mercredi après-midi.» Une étude globale est nécessaire justement pour savoir si ces craintes sont fondées ou non. «Ce thème revient très régulièrement à la DICS, note Jean-Pierre Siggen, directeur de l'Instruction publique, de la culture et du sport. Avec cette étude nous pourrions enfin décider quelque chose. Je ne dirais pas pour l'éternité, mais pour une durée stable.» XS

## Echos du Parlement

**CLIMAT ET AGRICULTURE.** Le Grand Conseil a accepté jeudi un postulat touchant aux enjeux de la protection du climat dans l'agriculture et la sylviculture. Le Conseil d'Etat devra produire un rapport faisant le point sur les actions engagées sur le plan cantonal. Le postulat de Christa Mutter (vcg, Fribourg) et Julia Senti (ps, Morat), soutenu par tous les groupes sauf l'UDC, a été accepté par 79 voix, contre 20 et 1 abstention. Parmi les seize interventions, des agriculteurs ont pris la parole pour les soutenir, mais aussi pour appeler à cesser d'assimiler leur secteur à un pollueur plutôt qu'à un fournisseur d'aliments. Le texte demande un rapport sur l'introduction de mesures de protection climatique dans l'agriculture et la sylviculture dans le canton. Les postulantes veulent y voir figurer l'analyse de l'impact des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre (émissions GES) et des mesures d'absorption du CO<sub>2</sub> (baisse du CO<sub>2</sub>). ATS

**TAXER LES BILLETS D'AVION.** Le Grand Conseil fribourgeois a voté vendredi un décret en vue du dépôt d'une initiative cantonale à l'assemblée fédérale concernant l'introduction d'une taxe incitative sur le trafic aérien. Pour le Conseil d'Etat, le texte complète sa politique en la matière. Le décret a été accepté par 69 voix contre 21 et 1 abstention. Le PS et le groupe Vert Centre Gauche l'ont soutenu, tout comme la majorité des députés PDC et PLR. L'UDC a rejeté quant à elle le décret, préférant compter sur les évolutions techniques pour réduire la pollution. Sa demande de renvoi en commission a été en outre repoussée. «Il s'agit de donner un signal», a indiqué Mirjam Ballmer (vcg, Fribourg), l'une des motionnaires, même si les Chambres fédérales sont en voie de franchir le pas. ATS

## Regrets glânois et veveysans

Le Grand Conseil a pris connaissance du rapport sur l'avenir du secondaire 2 dans le sud du canton, qui prévoit une seconde école supérieure à Bulle.

**SECONDAIRE 2.** Le Collège du Sud, à Bulle, ne pourra faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants. Publié il y a un mois (*La Gruyère* du 21 septembre), le rapport du Conseil d'Etat sur l'avenir du secondaire 2 (S2) dans le sud du canton préconise la construction d'un nouvel établissement. Jeudi, les députés ont souligné la qualité de l'étude, en regrettant, du côté de la Glâne et de la Veveysse, certaines de ses conclusions.

Dans son postulat, Simon Bischof (ps,

Ursy) espérait que l'on puisse le construire à Vuisternens-devant-Romont. Mais le rapport privilégie une solution bulloise, avec l'externalisation de l'Ecole de culture générale (ECG). «Je regrette que la réponse se base sur l'idée de sortir une filière complète du Collège du Sud, donc forcément de l'installer à Bulle.» Directeur de l'Instruction publique, de la culture et du sport, Jean-Pierre Siggen a expliqué que «la quantité d'élèves ne permet tout simplement pas de doubler le collège». Il faudrait 800 étudiants par établissement. Or, même avec une option démographique haute, le nombre estimé ne dépasse guère les 1500 en 2035 (contre de 1363 l'an passé).

Yvan Hunziker (plr, Semsales) s'étonne aussi que le rapport parle déjà de Bulle. «Est-ce qu'une solution intercantonale a été étudiée, même si Vaud dit qu'il ne veut

pas de nouveau collège?» François Genoud (pdc, Châtel-St-Denis) regrette que «le Conseil d'Etat estime toujours qu'il faut concentrer le S2 à Fribourg et à Bulle.» La densification en cours du réseau TPF, avec notamment des trains directs Bulle-Châtel-Palézieux pourrait changer la donne. «Dans le sud, il y a aussi un chef-lieu qui s'appelle Châtel-St-Denis!» Michel Chevalley (udc, Tatroz), en revanche, partage les idées du Conseil d'Etat: «Il n'y a pas lieu de décentraliser le S2. Pour le secondaire 1 oui, pas pour le S2.»

Les députés bullois ont surtout enjoint au Conseil d'Etat d'agir vite, vu le temps nécessaire à la réalisation d'un tel projet. «J'ai déjà des contacts pour chercher un terrain, a rassuré Jean-Pierre Siggen. Je vais rencontrer tout prochainement le préfet et la ville à ce sujet.» XS